

République française

Département du Tarn

COMMUNE DE LABASTIDE SAINT GEORGES

Séance du 04 septembre 2019

Membres en exercice :
18

Date de la convocation: 29/08/2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatre septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel JOULIÉ

Présents : 16

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Emmanuel JOULIÉ, Hélène GOUSSOT, Jean-Claude BORDERE, Véronique CATHALA-AMIRAUT, Rémy GASC, Sophie GRIS, Jean Claude RIGAL, François RIVALS, Corinne COLLONGUES, Evelyne LAVAL, Jacques JUAN, Florence BUZZO, Brigitte CAZELLES, André CATALA, Patricia FILODEAU, Ernest SALÉS

Représentés: Olivier BERGERET par Emmanuel JOULIÉ

Excusés:

Absents: Sylvie RIXAIN

Secrétaire de séance: Corinne COLLONGUES

Objet: Modalités de fonctionnement et tarifs ALAE - DE_2019_056

Considérant que l'ALAE est ouvert aux horaires périscolaires de 7h30 à 8h30, de 12h à 14h et de 16h30 à 18h30,

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser les périodes de facturation des différentes prestations (ALAE/cantine/ALAE mercredi),

Considérant que l'inscription ALAE sera annuelle comme les années précédentes, et la que la facturation sera répartie sur 10 mois,

Considérant que pour les enfants qui fréquenteront jusqu'à 3 fois dans le mois l'ALAE (à savoir temps ALAE matin/temps ALAE midi/temps ALAE soir hors mercredi), il y a lieu d'instaurer une tarification occasionnelle,

Vu la proposition de la commission des finances réunie le 2 septembre 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

FIXE et VOTE les nouveaux tarifs mensuels de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole comme suit :

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants
T2 ≤ 860	12.80€	19.60€	25€
T1 ≥ 860	15€	22.40€	28.80€

FIXE et VOTE un tarif occasionnel de 5€ par temps de présence (à savoir temps ALAE matin/ temps ALAE midi/temps ALAE soir hors mercredi) **pour les enfants qui fréquenteront jusqu'à 3 fois dans le**

SOUS PREFECTURE DE CASTRES

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 09/09/2019

081-218101160-20190904-DE_2019_056-DE

mois l'ALAE. Il sera demandé aux parents d'en informer les services de la mairie avant le 5 du mois suivant. Faute d'information, une tarification au forfait mensuelle sera appliquée d'office.

ADOpte la proposition d'une facturation unique mensuelle (ALAE, cantine, ALAE mercredi).

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Emmanuel JOULIÉ

